

« LIRE LA VILLE » 2021-2022 – NOTICE D'INFORMATION

1. Définition, objectifs

Depuis 2009, l'académie de Lille, par la Délégation Académique aux Arts et à la Culture (DAAC), s'est associée au programme « Lire la ville » proposé par la Fondation du Crédit Mutuel pour la lecture et par le Crédit Mutuel Nord Europe en partenariat avec le CAUE du Nord. Le programme « Lire la ville » fait lire et écrire un nombre toujours plus important d'élèves, qui apprennent à porter un regard nouveau sur leur environnement et se sensibilisent à une citoyenneté active. Ce programme s'inscrit pleinement dans le parcours d'éducation artistique et culturelle et résonne aussi dans les autres parcours de l'élève. Il concourt à la maîtrise de la langue écrite ou orale, quels que soient les médias concernés.

2. Projets pédagogiques en partenariat et créations d'élèves

Apprendre à lire les codes de la ville, de son architecture, de son urbanisme, de ses aménagements comme de ses paysages commence par la découverte sensible de l'environnement proche. En fonction d'un thème lié à un point du programme scolaire laissé au libre choix des équipes pédagogiques, écoliers et collégiens sont invités à observer et à découvrir les signes de l'espace rural ou urbain et ceux du paysage qui constituent leur espace de vie au quotidien.

Recherches documentaires, rencontres avec les acteurs sociaux et culturels de la ville, échanges avec les intervenants extérieurs (artistes, architectes, conseillers du patrimoine ...) sont au cœur de la démarche. Les élèves réalisent une production, à partir de leurs investigations, selon le thème et le mode d'expression choisis. Productions écrites (contes, nouvelles, saynètes...), productions numériques (blogs, sites Internet...), productions en arts visuels de toutes natures (cinéma, photo, maquette...), donnent forme à leur réflexion.

Pour construire leur projet, les enseignants peuvent faire appel aux personnes ressources de la Délégation académique aux arts et à la culture (site DAAC, rubrique « Nous contacter »), du CAUE de leur département, du réseau CANOPE, de l'association « Mémoires du Travail », des services Villes et Pays d'art et d'histoire, des services éducatifs des musées, des parcs naturels régionaux... L'existence éventuelle d'un contrat local d'éducation artistique (CLEA) ou d'une autre forme de résidence-mission sur la commune peut nourrir le projet « Lire la ville ».

3. Qui peut participer ?

Sont exclusivement concernés les réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+). Un seul projet est autorisé par établissement. Les classes ou groupes d'élèves, encadrés par un ou plusieurs professeurs ou membres de la communauté éducative, mènent le projet durant l'année 2021-2022. Le projet « Lire la ville » se déroule dans le temps scolaire ou périscolaire.

Contacts

Délégation académique aux arts et à la culture – rectorat de Lille

Valérie Delay, coordonnatrice DAAC

03 20 15 60 32
valerie.delay@ac-lille.fr

Modalités techniques et déroulé des opérations

14 juin – 7 octobre

- **Dépôt du dossier, porté par le collège, sur ADAGE (EDULINE → Scolarité du 2nd degré)**

Mi-octobre

- **Réunion de la commission de sélection des projets « Lire la ville »**

Une aide financière (jusqu'à 1000 euros) et une enveloppe d'heures supplémentaires (HSE) pour le (les) porteur(s) du projet seront accordées à l'établissement pour le projet retenu.

La commission de sélection est composée du représentant des copilotes du projet :

- la Fondation du Crédit Mutuel pour la lecture,
- le Crédit Mutuel Nord Europe,
- la DAAC
- le chef de projet de l'éducation prioritaire
- les CAUE du Nord et du Pas-de Calais.

Dispositions financières :

La subvention est attribuée à hauteur des dépenses constatées. Les moyens seront versés aux établissements par le CAUE du Nord, support financier de l'opération pour la Fondation du Crédit Mutuel pour la lecture et le Crédit Mutuel Nord Europe, à l'issue de l'opération, après transmission aux services académiques des pièces justificatives et du bilan financier, au plus tard pour le 15 juin 2022.

Novembre

- **Retour officiel des décisions de la commission de sélection vers les établissements candidats par le service d'appui aux politiques pédagogiques et partenariales – SCAPPE du Rectorat (dépôt de la notification sur l'espace DIALETAB)**

Novembre
à mai

- **Mise en œuvre selon le calendrier du projet – bilan d'étape à mi-parcours**

Fin mai/
début juin

- **Bilan final et restitution**

L'année scolaire se terminera par une journée de rencontre dans une structure culturelle de proximité. Chaque projet sera présenté par un groupe d'une dizaine d'élèves (1^{er} et 2nd degré) et adultes. Un temps de préparation à cette restitution sera organisé fin mai.